



Notre partenaire **AELIX Gestion** gère vos biens en vous assurant la tranquillité d'esprit via son mandat de **gestion +** :

LOYERS GARANTIS A 100 % PENDANT 9 ANNEES *

10 % à 11 % TTC
des loyers
quittancés

Installation gratuite du 1er locataire

Gestion locative

Assurance loyers impayés

Protection juridique

Assurance dégradation

Vacance locative

Pas de frais de relocation

* Le début de la garantie court à compter du 30 du mois qui suit la date de remise des clés et la réception des parties communes ou la date la plus tardive si différente.

Adhésion

Pour pouvoir accéder à cette formule complète, un droit d'entrée correspondant à deux mois de loyer hors charges sera demandé.

Etat des lieux relocation

L'état des lieux (entrée et sortie), étant effectué par une société indépendante, une participation de 50 € sera demandée par intervention.